

# Parc national de Port Cros

## Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

[...]

### Améliorer la gestion des déchets

Les objectifs de gestion des déchets sur les îles porteront sur la réduction à la source, l'amélioration du tri des déchets, le développement de la réutilisation et la valorisation des déchets dans le cadre d'une approche circulaire, l'implication et la responsabilisation accrue des producteurs.

[...]

Les actions pilotes initiées dans le cadre du projet « Archipel Exemplaire » par la commune de Hyères seront ainsi prolongées et poursuivies afin de mener sur les îles une politique exemplaire en matière de développement durable.

La spécificité insulaire et la concentration des problématiques en un même lieu font des îles un territoire privilégié pour l'innovation et l'expérimentation de solutions qui peuvent ensuite être reproduites à d'autres échelles sur le littoral.

[...]

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<b>4.4.4 Coeur et AOA île Réduire significativement la production des déchets à la source et développer le tri et la valorisation des déchets en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.</b>  Les projets en matière de	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la démarche</li><li>• Appui technique aux porteurs de projets et à la requalification des sites</li><li>• Mise à disposition du foncier</li><li>• Participation à la</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise d'ouvrage</li><li>• Commune de Hyères</li><li>• Coordination des différents partenaires</li><li>• Recherche de mutualisation sur le Levant</li><li>• Définition d'un schéma</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sittomat, syndicat</li></ul> Héliopolis, DGA (hors déchets dangereux), maîtrise d'ouvrage PTP sur les ports, STAP du var, DREAL, association

# Parc national de Port Cros

<p>gestion des déchets portés la commune de Hyères pour la période 2013-2015 devront être étendus aux îles de Port-Cros et du Levant à partir des actions</p> <p>initiées sur Porquerolles pour l'expérimentation du compostage de biodéchets, l'amélioration des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés des visiteurs et des acteurs</p> <p>économiques, des déchets verts et des déchets inertes.</p>	<p>sensibilisation des acteurs</p>	<p>de gestion des déchets toutes filières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre des projets y compris requalification</li> <li>• Sensibilisation auprès des usagers</li> <li>• Participation aux réflexions menées par PTP</li> </ul>	<p>des commerçants, associations des habitants, ADEME, CMA, CCIV, région, professionnels des déchets</p>
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p><b>4.4.9 AOA île Améliorer l'assainissement au Levant.</b></p> <p>Sur l'île du Levant, la partie civile est dotée d'installations d'assainissement individuel. Il est nécessaire d'opérer un contrôle renforcé de ces équipements afin de limiter les pollutions. Sur la base de la DGA, la station d'épuration devra faire l'objet de travaux de mises aux normes. Les possibilités éventuelles de raccordement d'une partie des habitations de la partie civile sera étudiée pendant la durée de la charte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion de la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération des acteurs</li> <li>• TPM, PTP, DGA</li> </ul> <p>dans son périmètre</p> <p>défense, syndicat</p> <p>Héliopolis, association</p> <p>des commerçants, associations des habitants, propriétaires, agence de l'eau RMC</p>

Référence ID de l'article : #4658

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 11:34